

# Pose de capteurs solaires ou panneaux photovoltaïques

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

## Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*
  
- Formulaire rempli, daté et signé  
Cerfa téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  
- Photo en couleur de la toiture existante (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Plan de toiture coté (dimensions) de l'existant (faisant apparaître les fenêtres de toit, les lucarnes, les cheminées...)
  
- Descriptif précis des panneaux solaires (teinte, taille.....)
  
- Plan de toiture coté (dimensions) après travaux (avec insertion des panneaux)
  
- Coupe cotée de la toiture avec intégration des panneaux

## Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

## Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

## Liste donnée à titre d'information